



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission 18-2018 au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 18-2018 - L'Octogone - Mise en conformité et
rénovation du foyer du théâtre
Crédit demandé : CHF 1'175'000 TTC**

Date de la séance : 16.10.18

Lieu : Foyer de l'Octogone

Participants :

Commission ad hoc :

Marc Ehrlich (président rapporteur)
Valérie Bory Beaud (excusée)
Patrick Eperon
Alexandre Meylan
Paola Orlando Micolot (en remplacement de Jean-Luc Duvoisin)
Antoine Schneebeli
Christine Soerensen
Pauline Tafelmacher
Lucienne Vasserot-Pirinoli

Représentants de la Municipalité :

Gil Reichen, syndic et responsable du dicastère de la culture
Yasmine Char, directrice du théâtre de l'Octogone
Jean-Michel Maradan, coordinateur chantier au dept de l'urbanisme

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 16 octobre en vue de rapporter sur le préavis 18-2018. Nous remercions vivement les représentants de la Municipalité pour leur disponibilité et pour leur précieuse collaboration.

Résumé du préavis

Le Théâtre de l'Octogone fêtera en 2019 ses 40 ans. Il a conquis durant cette période un large public, bien au-delà des limites de notre commune. Toutefois, depuis sa construction, il n'a bénéficié que de travaux d'entretien mineurs. Il est ainsi devenu indispensable de procéder à des travaux de mise en conformité.

Le préavis 18-2018 couvre la mise en conformité du foyer pour un montant budgété de CHF 1'175'000. Ce montant s'inscrit dans une perspective plus globale de rénovation du théâtre.

Discussion

Les représentants de la municipalité ont expliqué de manière détaillée en quoi les travaux de mise en conformité sont devenus impératifs et urgents. Par exemple, le faux-plafond en place ne résisterait que quelques secondes avant que le plastique qui le constitue ne « fonde » en cas d'incendie. Les portes d'évacuation en cas d'urgence sont également obsolètes et en contradiction avec les normes actuelles. Le public est à plus de 50% originaire de notre commune, répondant ainsi à un vrai lien avec notre commune.

La mise en conformité devrait également permettre un « relookage » du foyer. Il faut souligner que de nombreux événements en marge des spectacles prennent place dans le foyer. La médiation culturelle, par exemple, par laquelle une explication de l'œuvre permet de donner des clés de compréhension supplémentaire, ou le contact direct entre les artistes et le public et d'autres activités similaires prennent une place toujours plus importante dans l'offre. Cela donne une importance supplémentaire dans le fait d'avoir un foyer attractif et convivial.

La municipalité a toutefois veillé à atteindre un équilibre coût / technique / convivialité optimal. Elle estime que le surcoût qui n'est pas strictement lié à la mise aux normes est de l'ordre de CHF 150'000. Il a toutefois été discuté du fait qu'un foyer de qualité répondait à la demande d'une clientèle de plus en plus exigeante et que le surcoût pouvait également se justifier du point de vue économique.

Les éléments chiffrés analysés dans le tableau sous chiffre 4 n'ont pas soulevé de discussion particulière. Sans surprise, les aménagements intérieurs sous rubrique 27 représentent le 43% du montant total. Les honoraires sous chiffre 29 représentent quant à eux le 16% du total et semblent en ligne avec les normes pour un chantier de cette envergure.

Les imprévus sous rubrique 58 sont en-dessous du 10% en raison de l'avancement des contacts préliminaires avec les éventuelles entreprises qui pourraient être mandatées après le processus d'appel d'offre.

Le calendrier des interventions devrait permettre de ne pas modifier l'agenda de la saison culturelle, qui est généralement interrompu pendant les vacances d'été. Elle aura lieu de manière opportune sur une année hors de la manifestation biennale « Pully à l'heure du Québec ».

Conclusion

Conformément aux dispositions de notre règlement, nous rapportons que la Commission des finances a donné un préavis favorable à l'unanimité des 11 membres votants.

Au terme des discussions, le vote est favorable à l'acceptation du préavis à l'unanimité des 8 membres votants.

Pully, le 17 octobre 2018

Pour la commission ad hoc
Le président: Marc Ehrlich